

Politique de gestion des comportements 25-26

En lien avec les règles de vie de notre école, voici le document explicatif de la gestion des comportements.

D'abord, voici la procédure du centre de services scolaire des Navigateurs, établie en fonction de la loi sur l'instruction publique.

1) Art. 96,27

La direction de l'école peut suspendre un élève lorsqu'elle estime que c'est nécessaire afin de mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence ou pour contraindre l'élève à respecter les règles de conduite de l'école.

La durée est fixée par la direction selon la gravité des événements ainsi que toute mesure prise antérieurement, le cas échéant.

[...]

En cas de récidive, il y a concertation avec les services éducatifs et le centre de services scolaire afin de prévoir la suite.

2) Évidemment, les objectifs et principes visent à assurer la sécurité et le maintien des conditions d'apprentissage pour tous les élèves du milieu. Les différentes interventions doivent être faites de manière bienveillante et dans un processus d'accompagnement des élèves.

3) Les mesures doivent être d'abord préventives et on doit voir une gradation et un suivi avec l'élève. Une rééducation peut parfois être nécessaire lorsqu'il y a des récidives et des besoins particuliers. *Nous avons d'ailleurs aménagé un local à cet effet avec un éducateur spécialisé responsable de ce volet.*

4) Au delà de 5 jours consécutifs de retrait ou de suspension, les services éducatifs seront avisés et rencontrés. Il peut y avoir de plus longues périodes de suspension, de la scolarisation à temps partiel, un engagement de la part des parents, un transfert, etc.

5) Toute forme de violence ou d'intimidation est inacceptable en milieu scolaire. Nous travaillerons à éduquer les élèves à ce sujet, accompagner l'auteur et la victime et faire les suivis nécessaires avec les familles. Nos intervenants seront vigilants et présents avec nos jeunes afin de voir une amélioration.

Finalement, un rappel sur notre vision.

- 6) Plusieurs activités ENSEMBLE et jumelages entre grands et petits seront réalisées dans l'année afin de créer un sentiment d'appartenance fort à Étienne-Chartier.
- 7) Des thématiques et des messages rassembleurs continuerons de forger le quotidien de vos enfants.
- 8) Les bons comportements seront soulignés avec les surprises à bien faire. Ainsi, nos jeunes ont un renforcement positif et y gagnent des privilèges.
- 9) Les comportements attendus seront modélisés avec tous les groupes.
- 10) Nous invitons les parents à se joindre à l'OPP pour faire aussi partie de notre belle communauté.